

## 1.2. Revaloriser les haies et les pratiques associées, et adapter la gestion des milieux boisés



## Adapter les pratiques sylvicoles et améliorer la qualité des boisements

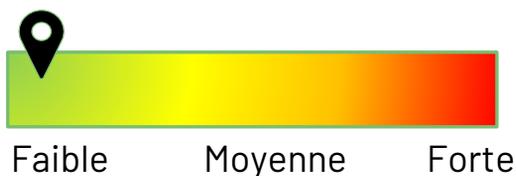
### Contexte de l'action

La forêt est un écosystème multifonctionnel, tant par ses fonctionnalités écologiques (biodiversité, qualité de l'eau, préservation des sols, stockage de carbone...), économiques (production de bois), paysagères et récréatives (accueil du public, chasse...). Dans le cadre de la modélisation de la TVB, il est apparu que de nombreux réservoirs de biodiversité forestière du territoire ont été classés « secondaires », c'est-à-dire que leur capacité à permettre aux espèces de compléter leur cycle de vie est moindre. Il y a donc un besoin d'en comprendre la cause et d'agir en fonction. Cependant, dans un contexte de changement climatique, nos forêts sont en difficulté et il est aussi important d'atténuer aux mieux ses effets. Le stockage de carbone dans le bois est un levier reconnu dans l'atténuation du changement climatique. Il est donc primordial d'améliorer la résilience des forêts, c'est-à-dire leur capacité à retrouver leur état initial suite à une perturbation, notamment en diversifiant les essences et les stades de développement des arbres.

### Objectifs

- Entretenir un lien entre les collectivités et les organismes forestiers dans la gestion des espaces boisés
- Augmenter la qualité des boisements sur la partie Est du territoire
- Favoriser la mise en place de pratiques sylvicoles plus soutenables

### Priorité



### Durée de mise en œuvre

- Longue (> 5 ans)
- Les travaux forestiers sont à privilégier hors période de croissance des arbres (fin octobre à début mars)



### Pilote de l'action

- Communes
- Communautés de communes
- Propriétaires privés
- ONF

### Partenaires potentiels

Techniques : ONF, CRPF, Communes forestières

Financiers : Europe (FEADER...), État, Région

#### Modalités de mise en œuvre

- 1) Mettre en place des animations auprès des propriétaires forestiers (publics et privés) visant à engager des travaux de restauration et des mesures de gestion par la rédaction d'un Plan Simple de Gestion (PSG) ainsi que l'adhésion au Code des Bonnes Pratiques sylvicoles
- 2) Diversifier les essences et les habitats (par exemple : conversion vers de la futaie irrégulière, pratiquer des rotations de coupes plus longues, maintenir/travailler la gestion des clairières dans les milieux forestiers, laisser du bois mort au sol, dont déchets de coupes et houppiers)
- 3) Mettre en place une gestion et un suivi de l'équilibre sylvo-cynégétique pour permettre une régénération naturelle des semis (dans un but de permettre une sélection naturelle des individus résistants)
- 4) Réaliser un suivi de l'Indice de Biodiversité Potentielle
- 5) S'engager dans une démarche de labellisation PEFC ou FSC

#### Incidence financière

*Se rapprocher de l'ONF ou du CRPF ou de la FDC67*

#### Évaluation et suivi

- Suivi long terme de l'évolution de la forêt (taux de mortalité des arbres, taux de reprise des plantations, Indice de Biodiversité Potentielle (IBP), équilibre sylvo-cynégétique...)
- Mise en place des PSG
- Engagement de démarche de labellisation PEFC ou FSC

